

Séance du mercredi 31 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN,
Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,
Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Bernard ASSELIN
Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Madame Anne MILLISCHER,
Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER,
Monsieur Paul MARCOIN.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,
Monsieur François CATHELINEAU était absent,

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021.
- Approbation du compte de gestion 2020. **Délibération**
- Vote du compte administratif 2020. **Délibération**
- Affectation du résultat 2020. **Délibération**
- Vote du budget primitif 2021. **Délibération**
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. **Délibération** - Demande de subvention pour l'isolation et le changement de plancher à l'étage de la mairie. **Délibération**
- Adhésion GIP RECIA pour le DPO (Délégué à la Protection des Données) avec la Communauté de Communes des Loges. **Délibération**
- Mise à jour des représentants auprès de la centrale d'achats Approllys. **Délibération**
- Demande de subvention pour la sécurisation du pont de Châteauneuf/Loire. **Délibération**

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour et les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité. Ainsi, est ajouté à l'ordre du jour la délibération concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de faire une demande de prêt pour la réalisation du projet « sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable ».

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-08

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2020

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15		

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELIN est absent.

Date de la convocation
25/03/2021

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
25/03/2021

Objet de la délibération: Approbation du compte de gestion 2020.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte de gestion qui est le reflet des mandats et titres émis par la collectivité.

Le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité communale, est voté par l'assemblée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Le Maire,

Publication ou notification du :

Vincent ASSELIN.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECÉTTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECÉTTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DEFICIT (4)	RECÉTTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. MR ASSELIN Bernard, Mme BALDY-MARIE-ANGE, Mme BARROS Caroline, M. R. BOUASIN
 DOMINIQUE, M. DESBOIS-HENRI, M. FAMILIAR JULIO, M. LEFAUCHEUX OLIVIER, M. LELIEVRE DOMINIQUE,
 M. MARCOIN Paul, M. TEUNIER MICHEL, M. VINCENT ASSELIN,
 Mme MILLISCHER Anne,
 Mme VILLETTE Denise

Pour expédition conforme,
 Le Président,

[Signature]
 Caroline BARROS

Cachet



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-10

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2020.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELINEAU est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

A l'article 002, « résultat de fonctionnement reporté », en recettes, la somme de 107 533.10 €,
A l'article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », en dépenses, la somme de 29 658.79 €,
A l'article 1068, « 69 810.49 € correspondant au besoin de financement y compris les restes à réaliser ».

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-11

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2021.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELINÉAU est absent.

Date de la convocation
25/03/2021

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
25/03/2021

Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le projet de budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre de la façon suivante :

- 445 316.10 € en section de fonctionnement
- 163 580.09 € en section d'investissement

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-12

Objet de la délibération
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELIN est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels des deux taxes restantes et explique que suite à la suppression de la taxe d'habitation, il convient, pour le bâti, de cumuler les taux de la taxe communale et de la taxe départementale. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- Taxe foncière sur le bâti : 24,86 % (pas d'augmentation) pour la part communale
+ 18.56 % pour la part départementale soit un taux égal à **43.42 %**

- Taxe foncière sur le non-bâti : **56,25 %** (pas d'augmentation).

En outre la commune devra reverser une somme de 28 992 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-13

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre de la DETR.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELIN est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de refaire l'isolation et le plancher ainsi que de changer les menuiseries extérieures à l'étage de la mairie afin de faire des économies d'énergie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22 023.60 € T.T.C

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

adopte le projet «réfection de l'isolation et du plancher à l'étage de la mairie, remplacement des menuiseries extérieures » pour un montant de 22 023.60 € T.T.C

adopte le plan de financement ci-dessous,

sollicite une subvention de 9176.50 € H.T au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet,

charge le Maire de toutes les formalités.

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	18353 €	22023.60 €	DETR	9176 € 50	
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département		
Y			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	9176€50	
Total	18353 €	22023.60 €	Total	18353 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-14

Objet de la délibération
Adhésion GIP RECIA pour le DPO (Déléguée à la Protection des Données) avec la CCL.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELINÉAU est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Adhésion GIP RECIA pour le DPO (Délégué à la protection des Données) avec la Communauté de Communes des Loges.

A l'initiative de la Région centre Val de Loire et de la Préfecture de région, le Groupement d'intérêt public RECIA a été constitué en vue d'expérimentations, mutualisations et prestations de services liées au numérique.

Le GIP RECIA propose une plateforme d'e-administration offrant aux collectivités membres, un ensemble de services cohérents couvrant intégralement la chaîne de dématérialisation, à travers un portail sécurisé et unifié afin de faciliter les usages et échanges entre collectivités et services de l'Etat. Cette plateforme d'e-administration, socle commun de sept outils, comprend divers services dont la prestation de Délégué à la protection des données proposé par GIP RECIA.

La Communauté de Communes des Loges prend en charge la totalité de l'adhésion statutaire mutualisée (d'un montant annuel de 200 €) ainsi que la contribution au socle e-administration pour la CCL et les 20 communes (à hauteur de 18 207 €).

Cette adhésion mutualisée permet ainsi à chaque commune d'adhérer à l'option du DPO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion à GIP RECIA UNIQUEMENT pour le DPO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-15

Objet de la délibération
Mise à jour des représentants auprès de la centrale d'achats Approlys.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELINEAU est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est : « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.), peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.»;
- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la commune de Sigloy d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,

DELIBERATION :

Article 1^{er} : L'adhésion de la commune de Sigloy au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvée.

Article 2 : Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.

Article 3 : Monsieur Vincent ASSELIN, en sa qualité de Maire, est autorisé à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Article 4 : Sont désignés comme représentants de la Commune de Sigloy à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- Monsieur Vincent ASSELIN : titulaire,
 - Madame Caroline BARROS : suppléante.
- Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Article 5 : La délégation de compétence/pouvoir conférée à Monsieur Vincent ASSELIN par délibération / décision en date du 31 mars 2021 à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune de Sigloy. Monsieur Vincent ASSELIN est autorisé à inscrire pour l'année 2021 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

La présente délibération est soumise au vote.

Nombre de votants	14
Suffrages exprimés	14
Abstentions ou refus de vote	0

Pour l'adoption	14
Contre l'adoption	0

La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-16

Objet de la délibération
Demande de subvention pour le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELIN est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: Demande de subvention pour le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable.

Monsieur le Maire expose le projet de sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et explique qu'il faut faire une demande de subvention. Les membres du Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité sur le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux travaux de sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services compétents et à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 mars 2021

Référence
2021-03-17

Objet de la délibération
Demande de prêt pour le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 06/04/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-et-un et le 31 mars à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.
Monsieur François CATHELIN est absent.

Monsieur Paul MARCOIN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION: Demande de prêt pour le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable.

Monsieur le Maire expose le projet de sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et explique qu'il faut faire une demande de prêt en attendant que la subvention octroyée pour ce projet soit versée à la commune.

Les membres du Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité sur le projet sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux travaux de sécurisation du pont de Châteauneuf-sur-Loire et piste cyclable,

- Autorise Monsieur le Maire à demander un prêt auprès des services compétents et à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 21h39.

